

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2013-805/PR/MENSUR portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

n° 2013-805/PR/MENSUR

**Ministère**

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Date de publication**

23 décembre 2013

**Numéro JO**

n° 24 du 31/12/2013

**Date du numéro**

31 décembre 2013

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992 modifiée

**VU** La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics

**VU** La Loi n°48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de la Santé

**VU** La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissement publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique

**VU** La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

**VU** Le Décret n°2013-173/PRE/MENSUR du 23 juillet 2013 portant modification du statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé

**VU** Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des Membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Décembre 2013.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1

Le présent arrêté a pour objet de nommer les membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

---

## Article 2

Les nouveaux membres du conseil d'administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé sont désignés ci-dessous :

### I. Au titre des services publics :1. Représentant du

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- M. MAHDI MAHAMOUD ISSE, Conseiller Technique2. Représentant du Ministère de la Santé
- Mme SAMIRA ALI HIGO, Conseillère Technique
- 3 Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- M. ISMAN IBRAHIM ROBLEH, Inspecteur
- 4 Représentant du Secrétariat Général de la Présidence de la République
- Mme. DEKA AHMED ROBLEH, Conseillère du Président de la République
- 5 Représentant de la Primature– M. HASSAN MOHAMED KAMIL, Conseiller Technique
- 6 Représentant du Ministère du Budget : M. OTHMAN SADICK
- 7 Représentant du Ministère du Travail chargé de la Réforme de l'Administration
- M. KADIR OMAR KALINLEH,Conseiller en communication.

### II. Au titre des personnels de l'Institut

Supérieur des Sciences de la Santé :Le représentant élu des enseignants

- ABDIRAHMAN ADEN MOUHOUMED.

### III. Au titre des personnalités extérieures :Le

Président de l'Université de Djibouti

- Dr. DJAMA MOHAMED HASSAN ;Doyen de la Faculté de Médecine de Djibouti
- Dr. ALI BARRE MATANLe Directeur du Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti
- Dr. JALLUDIN MOHAMEDIV. Au titre des étudiants :Le représentant élu des étudiants
- ZAKARIA ALI YABE

## Article 3

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé sont nommés pour une durée de trois ans.

## Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

---

*Fait à Djibouti, le 29 décembre 2013.*

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

